20.06.2023 – 13:18 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: la Fondation FAR pour la retraite anticipée dans le secteur principal de la construction - un modèle précurseur fête son vingtième anniversaire

Zurich (ots) -

La Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) félicite la Fondation FAR pour les 20 ans d'existence de la retraite anticipée, un acquis fondamental du secteur principal de la construction pour ses travailleurs de longue date. Il est dès lors d'autant plus important de prendre soin de la Fondation FAR et du modèle précurseur de la retraite anticipée. En tant qu'association fondatrice, nous remercions tous ceux qui s'engagent pour une retraite anticipée tournée vers l'avenir et en assurent la pérennité. Continuons à écrire cette belle histoire !

Communiquée de presse de la Fondation FAR :

Le 1er juillet 2023, la Convention collective de travail pour la retraite anticipée dans le secteur principal de la construction (CCT RA) fêtera ses 20 ans. Elle a déjà permis à plus de 26 800 personnes travaillant dans le secteur de la construction de bénéficier d'une retraite anticipée !

Un modèle précurseur fête son vingtième anniversaire

De dures négociations et de vives discussions sur les questions de faisabilité et de financement ont été nécessaires pour se mettre d'accord sur un modèle de convention collective qui allait faire oeuvre de pionnier. Mais tout le monde était d'accord sur un point : offrir une retraite anticipée aux personnes travaillant dans le secteur principal de la construction, qui sont exposées à de très lourdes sollicitations physiques.

Le 12 novembre 2002, la Société Suisse des Entrepreneurs et les syndicats Unia (à l'époque le SIB) et Syna signèrent une convention collective de travail sur la retraite anticipée et décidèrent d'obtenir l'extension de son champ d'application. Ils furent rejoints ultérieurement par Cadres de la Construction Suisse (à l'époque Fédération suisse des cadres de la construction).

Le coup d'envoi fut déjà donné le 1er juillet 2003, avec la création de la Fondation FAR qui fut chargée de la mise en oeuvre de la retraite anticipée. Celle-ci commença aussitôt son activité qui consiste à encaisser les cotisations, à examiner les droits aux prestations et à octroyer les rentes.

Au cours de ses 20 ans d'existence, la Fondation FAR a pu verser une rente à plus de 26 800 bénéficiaires selon le système de répartition des capitaux de couverture. Chaque année, près de 2000 nouvelles rentes d'un montant moyen de 4500 CHF par mois sont octroyées, et ce pour une durée maximale de 5 ans. En 2023, ce sont ainsi plus de 8400 bénéficiaires qui profitent d'une rente.

La Fondation FAR est fière du rôle qu'elle exerce pour le secteur de la construction et, surtout, en faveur des travailleurs et des travailleuses de cette branche et elle aborde l'avenir avec confiance.

Renseignements : Dr. Christian Wenger, Directeur de la Fondation FAR, 043 222 58 31, cwenger@far-suisse.ch, www.far-suisse.ch

Remarque de la SSE:

Veuillez noter que dans les cantons du Valais et de Vaud, une grande partie des entreprises de construction et de leurs employés sont affiliés aux régimes cantonaux de retraite anticipée de la construction RETABAT ou CRP. Nous remercions également les responsables de ceux deux modèles de retraite anticipée.

Contact:

Pascal Gysel
porte-parole de la SSE
Tél.: +41/58/360'77'06
E-Mail: pascal.gysel@entrepreneur.ch

Marcel Sennhauser

responsable Politique + Communication de la SSE
Tél.: +41/58/360'76'30
E-Mail: marcel.sennhauser@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100908543 abgerufen werden.